

Métropole d'Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/1

Sur le rapport d'Albert SALE

Vote du Budget Primitif 2017 de l'Etat Spécial de Territoire

Le Budget Primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le rapport sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 17 octobre dernier a permis de poser le cadre d'élaboration du budget primitif 2017.

Le Budget Primitif 2017 de l'Etat Spécial de Territoire (CT4) du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est équilibré en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Fonctionnement	18 497 580.00 €
Investissement	18 980 175.00 €

La dotation de gestion du territoire de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

Dotation de fonctionnement	16 432 580.00 €
Dotation d'investissement	18 980 175.00 €

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le projet de Budget Primitif 2017 de l'Etat Spécial de Territoire.

Considérant

- La saisine du Président de la Métropole en date du 14 octobre 2016 pour la détermination du montant de la dotation de gestion du territoire, qui comprend une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement ;
- Que l'état spécial de territoire, prévu à l'article L. 5218-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;
- Que l'état spécial de territoire est voté par chapitre.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le Budget Primitif 2017 de l'Etat Spécial de Territoire (CT4) du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile arrêté au montant suivant, équilibré par section :

Fonctionnement	18 497 580.00 €
Investissement	18 980 175.00 €

Article 2 :

D'approuver les montants de la dotation de gestion du Territoire comme suit :

Dotation de fonctionnement	16 432 580.00 €
Dotation d'investissement	18 980 175.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 abstentions : Christiane PETETIN, Muriel HENRY

**9 contres : Daniel FONTAINE, Magali GIOVANNANGELI, Denis GRANDJEAN,
Hélène LUNETTA, Monique RAVEL, Sylvie FANEGO, Maurice CAPEL,
Antoine DI CIACCIO, Dominique HONETZY**

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



